



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PLA

Question écrite n° 1328

Texte de la question

M. Serge Janquin demande à M. le ministre du logement quelle place il entend donner au logement social, plus particulièrement aux crédits PLA, dans la politique de relance de la construction de logements qu'il entend conduire. De manière plus spécifique, il attire son attention sur le double impératif de rénovation du logement minier dans le bassin du Nord - Pas-de-Calais et de construction de logements en remplacement du patrimoine immobilier vétuste et non susceptible de réhabilitation. En rappelant les engagements de l'Etat issus du protocole d'accord signé le 18 décembre 1992 entre l'Etat, la SACOMI et l'ANAH, précisant les conditions dans lesquelles chacune des parties allait concourir à la mise en œuvre d'une politique globale de l'habitat dans le bassin minier du Nord - Pas-de-Calais, il insiste sur l'impérieuse nécessité que les engagements pris par les partenaires soient respectés ; il exprime le vœu que les PLA zone minière soient abondantes dans le cadre du plan de relance et demande à M. le ministre de bien vouloir indiquer où en sont les modalités de mise en œuvre de cette convention, notamment en ce qui concerne la programmation des 300 PLA zone minière.

Texte de la réponse

Dans le cadre du plan de relance du logement, le Gouvernement a décidé, le 10 mai 1993, de nouvelles mesures destinées à relancer la construction. À l'occasion du collectif budgétaire, 10 000 PLA (prêts locatifs aides) supplémentaires dont 6 000 PLA de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) vont être débloqués. À ce titre, la région Nord - Pas-de-Calais va recevoir un complément de 12 MF, s'ajoutant aux 359 MF de dotation PLA-PALULOS (prime à l'amélioration à usage locatif et occupation sociale) initiale. Il convient de rappeler que la programmation de ces crédits dans les départements relève d'une procédure déconcentrée, la décision étant prise par le préfet de région dans le cadre des dotations qui lui sont déléguées. Par ailleurs, en ce qui concerne la convention signée le 18 décembre 1992 par l'Etat, l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) et la société d'aménagement des communes minières (Sacomi), 15 MF sont prévus en PLA pour restructurer le bassin minier du Nord - Pas-de-Calais. La répartition de ces 300 PLA vient d'avoir lieu en commission administrative régionale. Leur financement interviendra prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Janquin Serge](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1328

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 1993, page 1430

Réponse publiée le : 19 juillet 1993, page 2124